

Buvez l'eau du robinet !



Le mot du Président

En 1999, le Syndicat des Eaux du Goyen a engagé, dans le cadre du programme Bretagne Eau Pure, des actions visant la reconquête de la qualité de l'eau, sur l'une de ses ressources : Le Goyen. Les actions menées en partenariat avec la profession agricole et avec le concours financier de la région, du département et de l'agence de l'eau ont permis de sensibiliser, d'informer et d'obtenir des modifications de pratiques des agriculteurs. S'il demeure d'importantes marges de progression, il est incontestable que des avancées sont enregistrées. A cet égard, je salue la forte implication des professionnels du bassin versant, dans cette démarche volontaire. Les collectivités se sont aussi engagées dans le programme de la reconquête de la qualité de l'eau par la mise à niveau des dispositifs d'assainissement et la réalisation des plans de désherbage communaux visant à rationaliser l'usage des produits phytopharmaceutiques. L'eau potable constitue l'un des enjeux majeurs pour les prochaines décennies. Elle est devenue une préoccupation prioritaire pour les élus et pour les usagers, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La raréfaction de la ressource due aux périodes de sécheresse et les diverses formes de pollution nous conduisent à réfléchir et à gérer cette matière première avec plus d'efficacité. C'est ce qui a conduit le Syndicat à s'engager vers des opérations d'économie d'eau et la recherche de solutions pour pérenniser la ressource. La bataille de l'eau ne se gagnera que par une prise de conscience de chacun d'entre nous et par des moyens financiers car l'eau n'est plus un don de la nature. Elle est pourtant essentielle à notre vie. Acceptons donc d'en payer le prix.

Roger LE PAPE
Président du SIEG

Usine réservoir

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG) :

>> Ses missions :

Alimenter en eau potable les **8600 abonnés** des 6 communes adhérentes :

- Audierne
- Plouhinec
- Esquibien
- Pont-Croix
- Plogoff
- Primelin

>> Son patrimoine :

- 350 km de réseaux
- 2 usines de production (Kermaria et Bromuel)
- des réservoirs

Le SIEG délègue la distribution et la production d'eau potable par contrat à la Compagnie Générale des Eaux jusqu'à fin 2007. Il reste néanmoins propriétaire des ouvrages (usines, réservoirs, canalisations...).

> Qualité de l'eau distribuée

51 % des Bretons ne boivent jamais l'eau du robinet.

L'eau distribuée par le Syndicat des Eaux du Goyen répond aux normes de qualité en vigueur : **elle est potable** (en moyenne < 25 mg/l de nitrates, sans détection de pesticides).

Le Maire est le garant de la salubrité publique sur le territoire de sa commune. Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée font l'objet d'un affichage en mairie.

- La législation sur le plomb impose pour fin 2013 une concentration maximum de 10 microgrammes/l dans l'eau distribuée. Le remplacement progressif des canalisations en plomb est en cours.
- L'eau nitratée passe sur des résines qui échangent les ions nitrates par des ions chlorures. Les installations permettent un abattement des nitrates de 70 mg/l (eau brute) à 20 mg/l (eau traitée).

> À qui paie-t-on l'eau ?

88 % des bretons ne connaissent pas le prix de l'eau.

Prix de l'eau : 2,71 € TTC/m³ (prix moyen pour 120 m³ consommés avec abonnement). La CGE encaisse la part du Syndicat des Eaux du Goyen et la lui reverse. Cette ressource financière permet au Syndicat de financer la protection de la ressource et les nouveaux ouvrages de production et de distribution de l'eau. La part de la CGE est employée pour les frais de fonctionnement, d'entretien et de renouvellement des ouvrages. La redevance contre la pollution est prélevée sur les factures d'eau et reversée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ces sommes perçues sont redistribuées aux Syndicats sous forme de subventions.

